

## FICHE D'INSCRIPTION JEUNE

SECTION TENNIS - SAISON : 2021/2022

www.tennisambares.fr

### INFORMATIONS ADHERENT

Nom : ..... Prénom : .....  
 Date de Naissance : ..... Sexe :  F  M  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....



**Renseigner obligatoirement votre tél. portable et votre adresse mail lisiblement pour recevoir la licence FFT et nos communications**

Représentant légal 1	Nom/ Prénom : .....	Mail : .....
Père / Mère	Tél mobile .....	Tél fixe : .....
Représentant légal 2	Nom/ Prénom : .....	Mail : .....
Père / Mère	Tél mobile .....	Tél fixe : .....

- Nouvelle adhésion** – Vous n'avez jamais été inscrit(e) dans un club de tennis affilié à la FFT  
 **Nouvelle adhésion (ancien licencié FFT)** – Vous avez déjà été inscrit(e) dans un club affilié à la FFT – numéro de licence : .....  
 **Renouvellement** – Vous renouvelez votre inscription à l'AS AMBARES section TENNIS

### FORMULE D'ADHESION ET TARIF

**Etape 1 (obligatoire) – Adhésion au club** – Sont inclus : la licence FFT et l'accès à l'ensemble des courts du 01/09 au 31/08

Année de naissance	Tarif	Tarif famille*
2016 à 2017	<input type="checkbox"/> 55€	<input type="checkbox"/> 44€
2004 à 2015	<input type="checkbox"/> 100€	<input type="checkbox"/> 80€

\* Avantage famille : réduction sur la cotisation de chaque membre d'un même foyer fiscal (hors adhésion spécial parent).

Noms et prénoms des autres membres du foyer : .....

**Etape 2 – Cours – 30 séances de septembre à juin – 1 cours par semaine hors vacances scolaires et jours fériés**

Formule de cours Selon l'âge et le niveau « galaxie tennis » évalué par le moniteur	Tarif	Pour la constitution des groupes, si l'enfant a d'autres activités que le tennis, veuillez nous indiquer le jour et l'horaire :
<b>Mini tennis 1h</b> – 2016 et 2017 – niveau blanc/violet – groupe de 8 max	<input type="checkbox"/> 60€	
<b>Jeunes 1h</b> – 2014 et 2015 – niveau rouge – groupe de 6 max	<input type="checkbox"/> 75€	
<b>Jeunes et ados 1h30</b> – 2004 à 2013 – niveau orange/vert et ados – groupe de 6 max	<input type="checkbox"/> 110€	

**Etape 3 – Avoir COVID saison 2020/2021 :** ..... €

**Total à régler :** ..... €

**Le règlement total est demandé dès l'inscription. Modes de règlement acceptés :**

- 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de « ASA Tennis ». Les chèques seront encaissés au 05/10, 05/11 et 05/12.
- Virement bancaire. Notre RIB est communiqué sur demande par mail à [tennis@asambares.fr](mailto:tennis@asambares.fr)
- Paiement en ligne via l'application TENUP.

### PIECES A FOURNIR

<p>➤ <b>L'attestation ci-dessous sur l'état de santé du mineur (ou un certificat médical) :</b>                  Dans le cadre de l'article 193 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application des articles D. 231-1-4-1 et A. 231-3 du Code du Sport,                  Je soussigné(e) M/Mme ....., exerçant l'autorité parentale sur .....</p> <p><input type="checkbox"/> atteste que chacune des rubriques du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » a donné lieu à une réponse négative.                  ⇒ <b>Je n'ai pas à fournir de certificat médical.</b></p> <p><input type="checkbox"/> atteste avoir répondu « oui » à une ou plusieurs questions du questionnaire.                  ⇒ <b>Je dois fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis datant de moins de 6 mois.</b></p> <p>➤ <b>Une photo d'identité (s'il s'agit d'une première adhésion)</b></p>	<p><u>Cadre réservé à l'administration</u></p> <p><input type="checkbox"/> Total à régler  <input type="checkbox"/> Certificat médical <input type="checkbox"/> Attestation</p> <p>Paiement</p> <p>N° Chèque 1 : €</p> <p>N° Chèque 2 : €</p> <p>N° Chèque 3 : €</p> <p>Autre : €</p>
--	---

Lu et approuvé, le ..... Signature du représentant légal :

Tournez la page svp →

**Association Sportive Ambarésienne**

Siège Social – Services Administratifs - Direction  
 Complexe Sportif Lachaze – 8 Avenue de Grandjean – 33440 Ambarès et Lagrave  
 Association Loi 1901 – RNA n°W332 006 440 – Code APE : 9312Z – SIRET : 326 380 003 000 11

### **AUTRES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE**

Nom/Prénom : ..... Qualité : ..... Téléphone : .....  
Nom/Prénom : ..... Qualité : ..... Téléphone : .....

### **AUTORISATION PARENTALE (Adhérent mineur)**

Je soussigné(e) ..... (Représentant légal) autorise mon enfant :.....

-à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité :  OUI  NON

-à repartir avec une tierce personne :  OUI  NON

Si oui, précisez le nom du (ou des) tiers autorisé(s) : .....

-à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs.  OUI  NON

Je dégage l'association de toute responsabilité envers mon enfant en dehors des horaires d'entraînements et de compétitions qui sont communiqués par le club et je m'engage à récupérer mon enfant dès la fin des activités.

### **PUBLICATION DE MON IMAGE**

Le club peut être amené à utiliser des photographies ou des vidéos des membres du club dans nos publications, sur notre site internet ou dans le club house. Si vous ne le souhaitez pas, nous vous demandons de bien vouloir nous signifier votre refus à l'adresse de messagerie :

[tennis@asambares.fr](mailto:tennis@asambares.fr)

### **RENSEIGNEMENTS MEDICAUX**

Pathologies connues et précautions à prendre par le club en cas de crise (allergie, asthme, épilepsie, médicaments) : .....

- Je reconnais avoir été informé(e) qu'une licence FFT est obligatoirement incluse dans mon adhésion et qu'à ce titre je bénéficierai du contrat d'assurance souscrit par la FFT et que je peux souscrire aux garanties complémentaires de ce contrat, si je le souhaite. Plus d'informations sur le site de la Fédération Française de Tennis ([www.fft.fr](http://www.fft.fr)).

-J'autorise le club à me transmettre des informations par courriers, mails et sms.

-Je suis informé(e) que l'association sera amenée à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.

-Je reconnais avoir été informé(e) de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique (art. 32, 6°, loi n° 78-17 du 6/01/1978). Ce droit d'accès et de rectification sur ce fichier s'exerce auprès du secrétariat du club. Le Règlement Général sur la Protection des données en date du 25 mai 2018 est consultable sur le site internet de l'association ([www.asambares.fr](http://www.asambares.fr)).

Par le présent document, j'atteste avoir remis l'ensemble des documents obligatoires à l'inscription, avoir pris connaissance du règlement d'inscription de la présente fiche d'inscription (ci-dessous) et en accepter les règles.

### **REGLEMENT D'INSCRIPTION**

1. L'adhésion à l'AS Ambarès implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur, consultables au Siège.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical ou du certificat relatif à la santé de l'enfant mineur, et du règlement de la cotisation annuelle, non remboursable.
3. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
4. La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
5. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée, en fonction des contraintes des dirigeants, par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, par téléphone (sms, appel) ou encore par mail, sauf cas de force majeure.
6. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
7. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
8. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avoir été entendu par la commission de discipline.
9. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
10. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
11. L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.